



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2022-110

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la lettre de Direction Générale des Finances Publiques du 19 avril 2022 n°RH1B/2022/04/3497 nommant Monsieur William MGASSAM, Agent Comptable Secondaire auprès de la Délégation Régionale Nord Ouest de l'Inserm ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur William NGASSAM est nommé Agent Comptable Secondaire auprès de la Délégation régionale Nord-Ouest de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 02 mai 2022.

Le Président-directeur général



Docteur Gilles BLOCH